

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 072-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0361

Déposée le: 16.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.03.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Abandon d'une partie des coupes budgétaires votées dans le cadre de l'EOS

Le Conseil-exécutif est chargé de revenir sur les coupes budgétaires suivantes, votées dans le cadre de l'Examen des offres et des structures EOS :

1. les coupes prévues dans le cadre de la réduction des primes de l'assurance-maladie ;
2. les mesures d'économie consistant à augmenter la taille des classes ou à en fermer;
3. les coupes pratiquées dans le subventionnement des prestations ménagères des services de soins et de maintien à domicile.

Développement

Avant d'adopter un budget prévoyant un déficit de 170 millions de francs en automne dernier, dans le cadre de l'EOS, le Grand Conseil a voté des coupes très douloureuses pour un grand nombre de personnes concernées. Or, depuis, nous avons appris la bonne nouvelle de la

transformation du déficit des comptes 2013, que les pronostics chiffraient donc à 170 millions de francs, en un excédent budgétaire de 150 millions, soit une différence de quelque 320 millions de francs.

Malgré l'irritation que peut provoquer une telle erreur d'appréciation du déficit en vue du budget 2014, il y a naturellement de bonnes raisons de se réjouir de l'excédent des comptes 2013. Tout porte à croire qu'il y aura un excédent en 2014 également. Je suppose que tous les partis politiques se réjouissent de l'excédent. Cependant, il faudrait pouvoir partager cette satisfaction avec les personnes touchées par les coupes budgétaires. Concrètement cela signifie qu'il faut renoncer à une partie des mesures d'économie votées. En d'autres termes, les personnes qui ont vraiment besoin de la réduction de leurs primes de l'assurance maladie devraient continuer d'en bénéficier. Cela permettrait de respecter la quote-part minimale de réduction des primes de 25 pour cent.

La fermeture de classes d'école est particulièrement problématique pour les communes. Dès lors, il serait bon que le Conseil-exécutif renonce aux coupes budgétaires dans les domaines de la formation dans lesquels il est prévu d'augmenter la taille des classes ou de fermer des classes.

Pour de nombreuses personnes très âgées ou handicapées, les prestations ménagères sont indispensables, mais elles ne peuvent se les permettre sans l'aide de l'Etat, ce qui comporte le risque pour elles de tomber dans un état d'abandon.